

ACCORD POUR L'ASSURANCE-INVESTISSEMENT AU RWANDA
ENTRE LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE RWANDAISE.

N° /04.04.02/AJ

Kigali, le 30 janvier 1979

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite aux entretiens qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux gouvernements, portant sur des investissements au Rwanda qui favoriseraient les relations économiques entre le Canada et le Rwanda, et portant sur l'assurance de ces investissements par le Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son mandataire la Société pour l'expansion des exportations, j'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre note n° 16.R du 30 janvier 1979 et de vous confirmer les points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord:

(Voir la Note Canadienne N° 16R du 30 janvier 1979)

Veillez accepter, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

FRANÇOIS NGARUKIYINTWALI
*Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération*

Son Excellence Monsieur Raymond Chrétien
Ambassadeur du Canada accrédité auprès du
Gouvernement de la République Rwandaise